MINISTRY OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION

DOMESTIC VIOLENCE ACTION PLAN FOR ONTARIO

Ontario

Premier's Message

Our government is committed to protecting women and children from domestic violence. We believe that women and children have the right to live free from fear and violence. One of the very first actions I took as Premier was to appoint my then parliamentary assistant, Laurel Broten, to conduct province-wide stakeholder consultations to develop a package of reforms aimed at reducing domestic violence.

On December 13, 2004, I was pleased to join Sandra Pupatello, Minister Responsible for Women's Issues, in announcing our government's Domestic Violence Action Plan. It is a long-term, comprehensive and collaborative approach. It strikes the right balance between preventing violence against women and improving supports for women and their children when it does happen. It will help us change attitudes to stop domestic violence from happening in the first place. It will help strengthen the justice system's response to domestic violence.

I am proud of this plan. I am proud of all of those who worked so hard to develop it. I am also proud of those who will continue to work tirelessly to implement it.

All of us, all Ontarians, have a role to play in ending violence against women. The success of this plan will depend not only on the efforts of our government, but of those who work on the frontlines to help women and children deal with the effects of domestic violence. It needs our neighbours, friends and families, corporations and professionals to work together and collectively say, "We will not tolerate abuse."

This plan is important to me, as a husband, as a father and as Premier. It is a major step forward when it comes to supporting women and children when domestic violence happens. It is also a major step forward when it comes to preventing this violence from happening in the first place.

With your help, we will achieve real, positive change.

Dalton McGuinty
Premier

2005

106-01137/ i

FOREWORD

Domestic violence. Sadly, it is a term all too familiar. Hearing it brings to mind horrific images from news channels, shocking reports from the courts and, worse, the faces and personal stories of women who have suffered abuse or whose lives have been brutally taken by a spouse or partner.

To our government, to our citizens, this is intolerable. Every woman deserves to live her life free of fear. Every child deserves to grow up knowing no threat of violence in the home.

This Domestic Violence Action Plan was developed through a Ministerial Steering Committee, chaired by Sandra Pupatello, Minister Responsible for Women's Issues, and involving 13 ministers and the former Parliamentary Assistant to the Premier. It incorporates advice received through a series of stakeholder consultations. The result is a comprehensive, balanced approach across ministries designed to better protect women and children now and reduce domestic violence in the future.

Our vision for this Action Plan is to free all women and their children from the fear or threat of domestic violence. It's a long-term vision that will require many partners and it will take time – perhaps a generation – to do it right.

Front-line workers in shelters, counselling agencies and women's centres provide critical services and supports to women who seek help. The plan strengthens these vital community supports with increased funding for existing services, as well as support for new initiatives. We are also strengthening the justice system to respond more effectively to abusers and better protect victims through the courts.

At the same time, we are placing greater emphasis on better training for a broader range of professionals – such as workers in hospital emergency departments, teachers, police – as well as neighbours, friends and families, so that they can recognize the early signs of abuse, intervene early and take action to protect women and their children.

We recognize that if we want to reduce domestic violence, we must change the attitudes and behaviours that make it possible, even acceptable, for women to be victimized by the men who are closest to them.

This year, we will be launching a ground-breaking campaign to address a major root cause of violence against women. We will motivate children, aged eight to 14, to put an end to gender stereotyping and perceived inequality between women and men, boys and girls, and help them learn social skills for healthy relationships that are free from all forms of violence. This comprehensive campaign will also mobilize communities to get actively involved in changing attitudes, so that our society as a whole will not tolerate violence against women and girls.

This is a new approach to domestic violence that invites everyone's participation – governments, corporations, professionals, neighbours, friends and families, and co-workers, to name a few. By working together, we can better protect and support women and children now and reduce domestic violence in Ontario over the long term.

Our government will not tolerate domestic violence, but it is clear that we cannot be truly effective unless the entire community makes it a priority. We have to take domestic violence out of the shadows and bring the full power of public censure to bear.

Together we can make a difference to the lives of many.

Dalton McGuinty
Premier

Hon. Sandra Pupatello
Minister of Community and Social Services and Minister Responsible for Women's Issues (Chair)

Hon. Michael Bryant
Attorney General

Hon. Monte Kwinter
Minister of Community Safety and Correctional Services

Hon. Rick Bartolucci
Minister of Northern Development and Mines

Hon. Gerard Kennedy
Minister of Education

Hon. John Gerretsen
Minister of Municipal Affairs and Housing

Hon. George Smitherman
Minister of Health and Long-Term Care

Hon. Steve Peters
Minister of Labour

Hon. Mary Anne V. Chambers
Minister of Children and Youth Services

Hon. Mike Colle
Minister of Citizenship and Immigration

Hon. Madeleine Meilleur
Minister Responsible for Francophone Affairs

Hon. David Caplan
Minister of Public Infrastructure Renewal

Hon. Chris Bentley
Minister of Training, Colleges and Universities

Hon. Gerry Phillips
Minister of Government Services

Caroline Di Cocco
Parliamentary Assistant to the Premier

TABLE OF CONTENTS

Introduction

Principles

Better Community-based Supports For Victims

Identify Women And Children At Risk And Intervene Earlier

Change Attitudes To Prevent Violence From Happening In The First Place

Strengthening The Justice System Response

Better Access To French-language Services

1. Introduction

Violence against women in Ontario is a serious, pervasive problem that crosses every social boundary. The McGuinty government is doing more to protect women and their children by developing a long-term action plan to tackle domestic violence in a coordinated and comprehensive way.

The government's Domestic Violence Action Plan provides a balanced approach that strengthens community supports to better protect victims, focuses on public education, early intervention and prevention strategies to help reduce domestic violence, strengthens the justice system response and offers better access to French-language services for the francophone community.

The plan was developed following extensive consultations in 2004. It reflects input from 30 roundtable meetings involving 180 experts and stakeholder representatives, and meetings with front-line workers. The recommendations of the Domestic Violence Death Review Committee Report to the Chief Coroner were also considered when developing the plan. It involves a broad range of partners, both traditional and non-traditional, to more effectively address domestic violence.

The four-year plan includes:

- $56 million to provide better community supports for victims, including enhanced counselling services and transitional and housing supports.
- $5.9 million to train front-line workers, professionals, neighbours, friends and families to recognize early signs of abuse and help victims get the information and support they need.
- A comprehensive $4.9 million major public education and prevention campaign, designed to change attitudes and mobilize communities to stop violence before it happens.
- Improvements to Ontario's criminal and family justice system to better protect women and their children and hold abusers accountable for their violent behaviour.

The plan also targets programs and services to meet the needs of women from diverse and at-risk communities.

TRANSFORMATION

FROM	TO
• A reactive, fragmented approach	• Government leadership at the highest levels with a Ministerial Steering Committee creating an ongoing, integrated approach across 13 ministries; emphasis on performance monitoring/ accountability/reporting
• A focus on interventions after violence has occurred	• A focus on preventing violence from happening in the first place – changing attitudes/ behaviours
• A focus on crisis/ specialist services (police, Domestic Violence Courts, shelters)	• Broad-based interventions through a wide range of sectors (health care, education, justice, business, unions, faith groups, etc.)
• Emphasis on the justice sector	• A more balanced approach with investments/ improvements in community services, as well as in the justice sector
• Mainstream approaches	• Targeted approaches to meet diverse needs (francophone, aboriginal, ethnocultural/racial, people with disabilities, rural/farm/northern, seniors)

Real And Measurable Progress

The Action Plan sets the wheels of change in motion to make Ontario women and their children safer. Within this government's mandate, real and measurable progress can be made in the following areas:

- Increased awareness of the warning signs of domestic violence and what to do when you see them.
- Provincewide participation in a campaign to help today's youth learn how to have healthy, equal relationships.
- Better access for abused women and their children to a continuum of supports in their community to help them be safe, heal and to live independently and productively.
- Improved risk assessment tools to help police, courts and others in the justice system to determine risk of offenders re-offending and to protect victims.
- Enhanced training in the health, education, justice and social services sectors for front-line professionals and service providers as well as neighbours, friends and families across Ontario to recognize the signs of domestic violence and to help abused women get the support they need.
- Targeted initiatives for groups that are at increased risk of domestic violence or for whom access to supports is limited by language, geography, disability or culture.
- A better coordinated and more accountable system, with efficient allocation of resources to priority needs.
- Increased knowledge and knowledge-sharing about best practices, building on research and experience in Ontario and internationally.

STRATEGIES

Change attitudes to prevent violence from happening in the first place	Identify women and children at risk and intervene earlier	Increase access to effective community supports for victims and hold abusers accountable for their violent behaviour	Create mechanisms to drive and sustain change

← Improved access to French Language Services and targeted initiatives to address the unique needs of people with disabilities, seniors and aboriginal, ethnocultural/racial, rural/farm/northern communities. →

Public education/ prevention campaign	Training, research and conferences	Enhancements/ improvements in community services	Strengthen justice system response	Leadership/ community coordination and accountability mechanisms

Leadership, coordination and monitoring

A coherent, multi-sectoral strategy is needed to deal with domestic violence. For that reason, implementation of this Action Plan is being:

- Led at the highest level of the government through a Ministerial Steering Committee on Domestic Violence, chaired by the Minister Responsible for Women's Issues, and including 13 ministers and the Parliamentary Assistant to the Premier.

- Coordinated at the provincial operational level across multiple ministries by the Ontario Women's Directorate (OWD), working with an Assistant Deputy Ministers' Committee on Women's Issues.

- Coordinated at the community level through strengthened Domestic Violence Community Coordinating Committees.

- Informed by an external review of ministries' violence against women programs and services to ensure maximum efficiency and effectiveness.

- Monitored for results through the Ministerial Steering Committee for all components of the Action Plan, with public accountability for progress made.

This Action Plan conveys the government's commitment on the issue of domestic violence and outlines key areas in which actions are being taken now.

It provides a framework within which all our partners – and all Ontarians – can come together for a common cause.

There is more hard work ahead of us. We will continue to consult with stakeholders. We will continue to work with communities and partners. We will maintain our commitment to this issue. This Action Plan will help to create momentum towards achieving our vision of an Ontario where all women and children are safe from violence in their homes and communities.

2. Principles

Ontario's Domestic Violence Action Plan reflects the following principles:

The Right to Safety

All women have the right to live in safety and dignity, free from threat, intimidation and violence.

Equality

The root causes of violence against women are societal, and the solutions lie ultimately in changing values about equality between men and women. While women in Canada have made great strides in recent decades, women and their children are still the primary victims of domestic violence.

Public Leadership

Government must play a leadership role in protection, intervention and prevention, using the legislative, regulatory, policy, program and funding levers it has available to address violence against women.

Shared Responsibility

We all share the responsibility to protect women and children who are at risk of harm and to prevent violence from happening. We cannot look away. Partnerships are needed between and among governments, advocacy groups, corporations, charitable foundations, community organizations, educational institutions, neighbours, friends and families, and others to improve public understanding and to help change attitudes and behaviours that lead to violence against women.

Personal Accountability

Abusers must be held accountable for their actions. Violence against women is contrary to this province's values. Abusers should receive effective intervention to prevent future incidence of domestic violence.

Diversity and Equity of Access

The ethnic, linguistic, cultural and geographic diversity of Ontario requires targeted and sometimes unique responses. What will work in a big city may not work in a rural area or in the north. If programs are to be successful in reaching women outside the mainstream, differences must be respected. Women with disabilities have special needs. Aboriginal women need services that recognize their culture and issues in their communities. Francophone women should receive services in their language in accordance with the French Language Services Act.

A Holistic Response

Violence against women requires a holistic response. It is a social issue, an employment issue, a housing issue, a child care issue, an education issue, a health issue, a community safety issue, a justice issue, and more. The lives of women do not conform to boundaries among programs, ministries, agencies, institutions or levels of government. Efforts must be coordinated within and across sectors to create an integrated continuum of supports.

A Balanced Approach

We must balance efforts to prevent violence, to intervene early, to identify risk, to hold perpetrators accountable, and to support and protect victims when violence occurs.

Measurable Progress Over Time

Sustained, long-term commitment by government and its partners is needed to end violence against women. It is important to monitor what is working, to measure what has been achieved, and to continue to improve the quality and range of services provided, based on experience and new knowledge.

3. Better Community-based Supports for Victims

The government is investing to provide stabilized funding to core services, and to expand community supports:

- Counselling is vital to help victims of domestic violence through the immediate crisis and to deal with longer-term, related emotional issues. It assists women who are victims of domestic violence to increase their safety, prevent re-victimization and take steps to rebuild their lives. Annual funding for community-based counselling services is being increased by $2.5 million starting in 2005-06 to address waiting lists and gaps in services for specific populations through regional service planning. This funding is in addition to the three per cent operating increase that was implemented in 2004-05.

- The Transitional and Housing Support Program helps victims of domestic violence to find safe, secure housing, counselling services, job training, income supports and other important services. The government is investing an additional $3.5 million annually starting in 2004-05 for this program to help more than 70 women's shelters, second-stage houses and community agencies assist women and their children. Starting in 2006-07, an investment of $1 million annually will enhance this program, bringing the total investment up to $10.1 million annually.

- A one-time investment of $2 million in 2004-05 will help to refurbish women's shelters and second-stage housing facilities. Funding is being provided for capital improvements to support efficiency, health and safety, and energy conservation measures.

- $3.5 million annually in 2005-06 and 2006-07 and $1.4 million each year annually from 2007-08 onward will help women's agencies such as shelters and second-stage housing programs improve their functional capacity.

- Social housing provides safe, affordable housing for many victims of domestic violence. $500,000 will go toward training social housing providers such as non-profit housing corporations, municipal service providers, and access centres to build their skills in addressing issues facing abused women.

- Funding, which will grow to $2 million annually by 2007-08, will be provided for a new pilot training program to help abused women succeed in the workforce and gain economic independence. Criteria for this program will be developed by the OWD in consultation with key stakeholders.

- As part of its continuing efforts to improve services for abused women and their children, the government is reviewing the Assaulted Women's Helpline and the regional francophone crisis lines.

- The Language Interpreter Services program helps service providers work with victims of domestic violence who have limited proficiency in English. Interpreters help victims access shelters, social services, health care, legal services and the court systems. In the past this program was supported through a time-limited grants program. Following a review, funding of $2.2 million for Language Interpreter Services programs will be annualized from 2006-07 onward to provide more stability for these vital services.

- A wide variety of stakeholders have expressed concerns about problems related to the Special Priority Policy under the Social Housing Reform Act. This policy provides priority access to social housing for victims of domestic violence. The Ministry of Municipal Affairs and Housing formed a working group in November 2004, comprised of municipal service managers, domestic violence organizations, provider and tenant organizations, access centres networks, the OWD, the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of the Attorney General. This working group will provide recommendations on regulatory changes that will strengthen the protection provided to victims of abuse and improve implementation of the policy.

- Domestic Violence Community Coordinating Committees provide important service coordination work at the local level. Stable funding in the amount of $2.4 million over three years will go to new and existing Domestic Violence Community Coordinating Committees to enhance program and service coordination.

- As part of its plan to reform Ontario's child protection system, the Ministry of Children and Youth Services is working with the province's 53 children's aid societies so they are more effective in matching their level of response to the individual needs of each family. The proposed new model includes a more supportive approach to children and families who have experienced domestic violence. It also allows for a more flexible response so that children who have been victims of or witnesses to violence will receive support that is more appropriate for their individual needs.

- Through Hospital Reports, Ontario is tracking the use of clinical practice

guidelines that have been developed to assist health care providers in emergency departments respond appropriately to the immediate needs of victims of domestic violence and sexual assault.

- Through the Ontario Women's Health Council, an extensive study is underway across diverse health care settings to evaluate the effectiveness of universal screening, versus no screening, on outcomes such as preventing repeat violence and improving women's quality of life. The project will be completed in winter 2007 and follow-up training of health care professionals will be undertaken to disseminate the results of the study.

- Ontario Works providers are being trained to assist Ontario Works staff in providing more effective responses to abused women. The training curriculum was developed by Education Wife Assault in partnership with the Ontario Municipal Social Services Association and included input from violence against women experts and Ontario Works staff. The training provides Ontario Works staff with the increased knowledge and sensitivity necessary to effectively support women who are abused and their children.

- Sexual violence is frequently one of the types of abuse experienced by women in intimate relationships and women may seek support from Sexual Assault Centres. Funding to these centres has been increased by $1.9 million starting immediately. This means an increase of eight per cent to 36 centres, as well as achieving equal funding for francophone centres and improving access to French-language support services. This is the first funding increase in 13 years.

4. Identify Women and Children at Risk and Intervene Earlier

The government will spend $5.9 million over four years for training, research and conferences in key sectors to help prevent domestic violence:

- Training will focus on early intervention and response for professionals and service-providers working in a wide range of sectors such as health care, education and justice, as well as neighbours, friends and families who potentially come into contact with abused women at a point where early detection and intervention are crucial. They will be trained to recognize the warning signs of abuse and offer appropriate responses, information and supports.

- Expert training advisory panels will develop and/or promote core training materials for front-line workers, professionals, neighbours, friends and families to help them detect the early signs of abuse.

- Training initiatives will address the unique needs of people with disabilities, seniors, ethnocultural/racial, rural/farm/northern, aboriginal and francophone communities.

- Ontario will host a provincial conference in November 2005 for community leaders, experts and service providers to share innovative approaches to address domestic violence.

- An inventory/clearinghouse of quality resources and programs that meet training standards will be developed by the OWD in consultation with key sectors.

5. Change Attitudes to Prevent Violence from Happening in the First Place

The $4.9 million, four-year, public education and prevention campaign will mobilize Ontarians to play an active role in ending violence against women and girls:

- A high profile public education campaign is targeting boys and girls aged eight to 14 years, and the adults who influence them. Pre- and early adolescence has been identified as a crucial time for the emergence of patterns of violence and victimization. This campaign will focus on promoting healthy, equal relationships and preventing violence from happening in the first place. It will be aimed at mobilizing communities across Ontario to help break the cycle of violence.

- A wide range of partners from the business community, educational and community organizations, and more, will be involved in the campaign. They will take on activities and work to support the campaign within their sectors.

- Ongoing targeted initiatives will address the unique needs of people with disabilities, seniors, ethnocultural/racial, rural/farm/northern, aboriginal and francophone communities.

- A variety of tools will be developed for schools and communities. Information about healthy relationships, the warning signs of domestic violence and where to go for help will target youth and the adults who influence them.

6. Strengthening the Justice System Response

The government continues to make improvements to Ontario's criminal and family justice system to better protect women and children from domestic violence and to ensure the seamless delivery of services from the justice system:

- An inaugural meeting of federal/provincial/territorial attorneys general and ministers responsible for women's issues will be convened to discuss key issues related to improvements needed in the justice system's response to abused women.

- The Children's Law Reform Act will be reviewed and amendments will be proposed to require courts to consider domestic violence when making orders relating to the custody of or access to a child.

- The services provided through domestic violence courts will be evaluated and improvements made based on results. This will include an examination of the experience of women from diverse communities. Stakeholders will have opportunities to participate in the evaluation. This will be a comprehensive process and is expected to be completed by spring 2006.

- The effectiveness of the abusers' Partner Assault Response Program in changing attitudes about domestic violence will be researched as a part of the domestic violence court program.

- Funding of $1.4 million annually will be provided starting in 2005-06 to the 68 Partner Assault Response Programs across the province to improve the program and particularly to strengthen the victim support component.

- Access to justice will be improved by:

    - Working with the federal government to improve funding for family and civil legal aid.
    - Working with stakeholders to examine other models to better support abused women in family law disputes.
    - Using community legal education publications to increase awareness of family law, domestic violence and civil rights.
    - Encouraging the federal government to amend the Criminal Code to require reverse onus in bail situations and to retain the concepts of custody and access in any amendments to the Divorce Act.

- Based on consultations with justice and community partners, civil protections for abused women will be improved, including improvements in restraining orders and enforcement of breaches. Standardized provisions for restraining orders are being developed to ensure consistency of practice across the province.

- Ongoing funding of $300,000 annually will be provided to the Barbra Schlifer Commemorative Clinic, beginning on April 1, 2005, to continue the work of the specialized legal services for assaulted women, a project that has been operating for five years and has demonstrated its effectiveness in helping women who have been abused and have complex legal problems.

- Coordination between family courts and criminal courts will be improved by:

    - Examining ways to improve communications between the two courts.
    - Developing a protocol to improve communication.
    - Funding a symposium to examine different models of integrated service and information sharing systems, including those in Boston and San Diego.
    - Discussing with the Law Society of Upper Canada the potential for a Continuing Legal Education program for the Criminal and Family Bars to educate lawyers about how each court system deals with domestic violence issues, and to identify cross-over issues and ways the systems could better work together to support victims.

- Current Bail Safety Pilot Programs that are underway in Perth, Hamilton and Sudbury have been evaluated. Six new sites will be added and additional evaluation will be undertaken.

- Funding will be provided over three years to the National Judicial Institute to provide skills-based education and practical tools to assist Ontario judges in court cases involving violence against women.

- Special training on domestic violence will be provided and a mechanism will be developed to ensure training for part-time Crown attorneys to help them prosecute cases effectively.

- Pilot tests of the Ontario Domestic Assault Risk Assessment tool (ODARA)

tool began in January 2005 in the North Bay area and Ottawa among police, Crown attorneys and others in the justice system to identify and assess risk in abusive situations. The tool will be tested in both French and English in both communities. Depending on the evaluation of these pilots, a province-wide rollout will be determined.

- The Model Police Response to Domestic Violence is being evaluated in police services across the province to ensure that policies and procedures are implemented appropriately and required improvements are made.

- The impact on victims of dual charging will be mitigated by strengthening policies and police training on the policies. A draft support tool has been developed and is being examined by professional and community experts in domestic violence.

- Solutions will be identified and implemented to improve the time required to place Probation Orders and convictions on the Canadian Police Information Centre (CPIC).

- A technical and literature review of electronic monitoring systems will be undertaken to assess the impact on persons who have abused their significant others.

- An evaluation will be conducted and improvements made to programs that serve incarcerated women who have been victims of physical or sexual abuse.

- An enhanced offender telephone management system will be implemented to monitor calls made by inmates in order to help prevent offenders from harassing or threatening abused women via telephone from jail.

7. Better Access to French-language Services

In accordance with the French Language Services Act, access to French-language programs and services will be improved within all the components of the Domestic Violence Action Plan, including public education and prevention, early intervention, community supports and the justice system response. Ministries will report on improved access to French-language violence against women programs and services. Initiatives will include:

- A French-language services strategic plan will be developed to address key service priorities and gaps over the next three to five years. As a first step, funding has been increased to all sexual assault centres by eight per cent, with additional funding to French-language Sexual Assault Centres to improve services to francophone women.

- Regional service planning will consider the needs of francophone communities.

- The level of funding provided to francophone sexual assault centres will be increased to a level comparable to that of other sexual assault centres starting in 2004-05. French-language sexual assault services will be developed and/or improved in other communities, in consultation with local and provincial stakeholders.

- The effectiveness of services provided by bilingual sexual assault centres will be reviewed to ensure that services provided are accountable. The French-language component of a bilingual sexual assault centre may be reallocated to the development of francophone services as appropriate.

- A review of French-language crisis lines will be undertaken to improve these services.

- A French-language component of the public education campaign to target francophone communities will be developed.

- Training for French-speaking professionals will be funded to improve the delivery of services to Francophones.

- A pilot training program to help abused women succeed in the workforce and gain independence will be delivered in French, through French-language organizations.

- The Ontario Domestic Assault Risk Assessment tool (ODARA) will be piloted in French.

- Given the multi-service nature of francophone violence against women agencies, strategies will be developed to address community concerns about the administrative burden caused by multi-ministry reporting.

- Meeting the needs of francophone women will be specifically identified as an objective, with performance indicators, in the administration of existing programs and/or the development of new policies, programs and services related to the prevention of domestic violence, in consultation with francophone violence prevention stakeholders.

- Performance measures to report on improved access to French-language violence against women programs and services will be developed.

Please visit our website at www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca for ongoing Ontario Women's Directorate activities and any enquiries you may have regarding our Domestic Violence Action Plan.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION

PLAN D'ACTION ONTARIEN CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Ontario

Message Du Premier Ministre

Notre gouvernement est déterminé à protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. Nous estimons que les femmes et les enfants ont le droit de vivre dans un monde où la peur et la violence n'ont pas leur place. Une des premières mesures que j'ai prises en tant que premier ministre a été de demander à mon adjointe parlementaire, qui était alors Mme Laurel Broten, de consulter les intervenants de toute la province, afin d'élaborer une série de réformes visant à réduire la violence familiale.

Le 13 décembre 2004, j'ai eu le plaisir de me joindre à Mme Sandra Pupatello, ministre déléguée à la Condition féminine, pour annoncer le Plan d'action contre la violence familiale de notre gouvernement. Il s'agit d'un plan à long terme et exhaustif qui préconise une approche conjointe. Il établit un équilibre approprié entre la prévention de la violence faite aux femmes et l'amélioration des mécanismes de soutien destinés aux femmes et à leurs enfants, en cas de situation de violence. Il nous aide à changer les attitudes afin de prévenir en premier lieu la violence familiale. Il permet de renforcer les mesures préconisées par le système judiciaire face à la violence familiale.

Je suis fier de ce plan. Je suis également fier de toutes les personnes qui ont déployé des efforts inlassables pour le concevoir et de celles qui continuent de travailler sans relâche à sa mise en œuvre.

Tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Le succès de ce plan dépendra non seulement des efforts déployés par notre gouvernement, mais également de ceux des personnes qui sont aux premières lignes et qui aident les femmes et les enfants à contrer les effets néfastes de la violence familiale. Le succès de ce plan dépend de l'attitude de nos voisins, amis et familles et de celle des sociétés et des professionnels qui devront collaborer et déclarer d'une voix unie « Nous ne tolérerons pas la violence ».

Ce plan me tient à cœur, en tant que mari, père et premier ministre. C'est une mesure importante qui accordera un soutien aux femmes et aux enfants en cas de situation violente. C'est un pas en avant important qui permettra de prévenir ce type de violence, en premier lieu.

Grâce à votre aide, nous introduirons des changements réels et positifs.

Dalton McGuinty
Premier ministre

2005

AVANT-PROPOS

La violence familiale, c'est, tristement, un terme bien trop familier. L'entendre prononcer évoque des images horribles provenant des médias, des rapports choquants des tribunaux et, bien pire, les visages et les histoires personnelles de femmes qui en ont été victimes ou qui sont brutalement mortes aux mains d'un conjoint ou d'un partenaire.

Pour notre gouvernement, pour nos concitoyens, il s'agit d'une situation intolérable. Toutes les femmes ont le droit de vivre sans avoir peur. Tous les enfants méritent de grandir en n'étant pas menacés de violence au sein de leur foyer.

Le Plan d'action contre la violence familiale a été conçu par un Comité directeur interministériel présidé par Mme Sandra Pupatello, ministre déléguée à la Condition féminine, composé de 13 ministres et de l'ancienne adjointe parlementaire du premier ministre. Il inclut des conseils émanant d'une série de consultations avec des intervenants. Le fruit de ces consultations est une approche équilibrée et exhaustive adoptée par les ministères pour mieux protéger les femmes et les enfants, de nos jours, et réduire la violence familiale, à l'avenir.

Dans le cadre de ce plan d'action, notre vision consiste à veiller à ce que les femmes et leurs enfants ne vivent pas sous l'emprise de la peur ou sous la menace de la violence familiale. C'est une vision à long terme qui fera appel à de nombreux partenaires et qui prendra du temps pour arriver aux résultats souhaités, soit peut-être une génération.

Les travailleurs de première ligne, les organismes de counselling et les centres des femmes offrent des mécanismes de soutien vitaux aux femmes qui ont besoin d'aide. Le plan renforce ces soutiens communautaires primordiaux en accordant un financement supplémentaire aux services actuels, de même qu'un soutien pour de nouvelles initiatives. Nous renforçons également le système judiciaire pour mieux répondre aux agresseurs et mieux protéger les victimes par l'entremise des tribunaux.

Par ailleurs, nous mettons davantage l'accent sur l'amélioration de la formation destinée à tout un éventail de professionnels – dont les travailleurs des services d'urgence dans les hôpitaux, le personnel enseignant et les services de police – de même qu'aux voisins, amis et familles, pour qu'ils puissent reconnaître les premiers signes d'agression, intervenir rapidement et prendre des mesures pour protéger les femmes et leurs enfants.

Nous savons que si nous voulons réduire la violence familiale, nous devons changer les attitudes et les comportements qui font qu'il est possible, voire même acceptable, que les femmes soient agressées par les hommes qui sont les plus proches d'elles.

Cette année, nous lancerons une campagne novatrice pour nous attaquer à l'une des racines principales de la violence faite aux femmes. Nous motiverons les enfants âgés de huit à 14 ans pour qu'ils mettent fin aux stéréotypes sexuels et aux inégalités perçues, et pour les aider à acquérir les compétences sociales sur lesquelles sont basées des relations saines, libres de toute forme de violence. Cette campagne exhaustive mobilisera aussi les collectivités et les incitera à favoriser activement l'évolution des attitudes pour que notre société ne tolère plus, dans l'ensemble, la violence faite aux femmes et aux filles.

Il s'agit d'une toute nouvelle approche envers la violence familiale qui fait appel à la participation de tout un chacun, qu'il s'agisse des paliers de gouvernement, des sociétés, des professionnels, des voisins, des amis et des familles ou des collègues de travail, pour ne citer que quelques exemples. C'est en collaborant que nous pourrons mieux protéger et appuyer les femmes et les enfants, de nos jours, et réduire ainsi la violence familiale en Ontario, à long terme.

Notre gouvernement ne tolérera pas la violence familiale. Cependant, il est clair que nous ne pouvons pas vraiment être efficaces si toute la communauté n'en fait pas sa priorité. Nous devons faire sortir la violence familiale de l'ombre et la faire condamner au grand jour par le public.

Ensemble, nous pouvons changer la vie d'un grand nombre de personnes.

Dalton McGuinty
Premier ministre

L'hon. Sandra Pupatello
Ministre des Services sociaux et communautaires et ministre déléguée à la Condition féminine (présidente)

L'hon. Michael Bryant
Procureur général

L'hon. Monte Kwinter
Ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

L'hon. Rick Bartolucci
Ministre du Développement du Nord et des Mines

L'hon. Gerard Kennedy
Ministre de l'Éducation

L'hon. John Gerretsen
Ministre des Affaires municipales et du Logement

L'hon. George Smitherman
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée

L'hon. Steve Peters
Ministre du Travail

L'hon. Mary Anne V. Chambers
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

L'hon. Mike Colle
Ministre des Affaires civiques et de l'Immigration

L'hon. Madeleine Meilleur
Ministre déléguée aux Affaires francophones

L'hon. David Caplan
Ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

L'hon. Chris Bentley
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

L'hon. Gerry Phillips
Ministre des Services gouvernementaux

Caroline Di Cocco
Adjointe parlementaire du premier ministre

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Principes

Améliorer les services communautaires d'aide aux victimes

Dépister les femmes et les enfants à risque et intervenir rapidement

Changer les attitudes pour prévenir les actes de violence

Renforcer l'intervention du système judiciaire

Améliorer l'accès aux services en français

1. Introduction

La violence contre les femmes en Ontario est un problème grave et généralisé qui ne connaît pas de limites sociales. Le gouvernement McGuinty prend d'autres mesures pour protéger les femmes et leurs enfants en concevant un plan d'action à long terme qui s'attaque au problème de la violence familiale de façon coordonnée et exhaustive.

Le Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement offre une approche équilibrée qui renforce les mécanismes de soutien communautaires afin de mieux protéger les victimes, qui met l'accent sur l'éducation publique, l'intervention précoce et des stratégies de prévention pour aider à réduire la violence familiale, qui renforce le système judiciaire et qui offre un meilleur accès aux services en français à la communauté francophone.

Le plan a été conçu à l'issue de consultations de grande envergure, organisées en 2004. Il reflète les commentaires des participants à 30 réunions sous forme de table ronde auxquelles ont participé 180 experts et représentants des intervenants, et à des réunions avec les travailleurs de première ligne. Les recommandations du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale du coroner en chef ont également été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du plan. Il fait appel à un plus grand éventail de partenaires, à la fois traditionnels et non traditionnels, qui seront chargés de s'attaquer de façon plus efficace au problème de la violence familiale.

Le plan quadriennal inclut ce qui suit :

- Une somme de 56 millions de dollars pour offrir un meilleur soutien communautaire aux victimes, notamment des services de consultation améliorés et de meilleurs mécanismes d'appui transitoire et de soutien au logement.
- Une somme de 5,9 millions de dollars réservée à la formation des travailleurs de première ligne, des professionnels, des voisins, des amis et des familles afin de reconnaître les premiers signes de la violence et d'aider les victimes à obtenir les renseignements et le soutien dont elles ont besoin.
- Une somme de 4,9 millions de dollars pour mener une campagne majeure de prévention et de sensibilisation du public afin de modifier les attitudes et de mobiliser les collectivités afin d'enrayer la violence avant qu'elle ne se produise.
- Des améliorations au système de justice criminelle et familiale afin de mieux protéger les femmes et leurs enfants et de tenir les agresseurs responsables de leur comportement violent.

Le plan cible également les programmes et les services qui satisfont aux besoins des femmes provenant de communautés diverses et vulnérables.

TRANSFORMATION

DE	À
• Approche réactive, fragmentée	• Leadership du gouvernement au niveau le plus haut avec un Comité directeur ministériel créant une approche intégrée et permanente dans les 13 ministères; accent sur le contrôle du rendement/la responsabilité/les rapports
• Accent mis sur les interventions après les actes de violence	• Accent sur la prévention de la violence en premier lieu – changement d'attitude/de comportement
• Accent mis sur les services de crise/de spécialistes (police, tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, refuges)	• Interventions à grande échelle parmi toute une série de secteurs (santé, éducation, justice, monde des affaires, syndicats, groupes religieux, etc.)
• Accent mis sur le secteur de la justice	• Approche plus équilibrée assortie d'investissements/ d'amélioration des services communautaires et du secteur de la justice
• Approches du courant dominant	• Approches ciblées permettant de satisfaire à divers besoins (communautés francophone et autochtone, groupes ethno-culturels et raciaux, personnes handicapées, collectivités rurales, agricoles et du Nord, personnes âgées)

Progrès réels et mesurables

Ce plan d'action met en route le changement visant à assurer une meilleure sécurité pour les femmes de la province et leurs enfants. Durant le mandat de ce gouvernement, des progrès réels et mesurables peuvent être accomplis dans les domaines suivants :

- Meilleure sensibilisation aux signes avant-coureurs de la violence familiale et aux mesures qu'on peut prendre lorsqu'on les constate.

- Participation à l'échelle de la province à une campagne visant à aider les jeunes d'aujourd'hui à apprendre comment avoir des relations saines et égalitaires.

- Meilleur accès pour les femmes victimes de violence et leurs enfants à un continuum de mécanismes de soutien au sein de leurs collectivités, afin de les mettre en sécurité, de les guérir et de leur apprendre à vivre de façon autonome et productive.

- Amélioration des outils d'évaluation des risques pour aider les forces de police, les tribunaux et d'autres intervenants du système judiciaire à déterminer le risque que des agresseurs récidivent et à savoir comment protéger les victimes.

- Amélioration de la formation des professionnels des services de première ligne et des fournisseurs de services au sein des secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et des services sociaux, de même que des voisins, des amis et des familles de toute la province, afin de leur apprendre à reconnaître les signes de la violence familiale et d'aider les femmes à obtenir le soutien dont elles ont besoin.

- Initiatives ciblées destinées aux groupes qui sont plus vulnérables à la violence familiale ou pour lesquels l'accès aux mécanismes de soutien est restreint par des considérations d'ordre linguistique, géographique ou culturel ou par des handicaps.

- Amélioration de la coordination et de la responsabilité du système accompagnée d'une allocation efficace des ressources pour satisfaire aux besoins prioritaires.

- Accroissement des connaissances et du partage des connaissances sur les pratiques exemplaires, en s'appuyant sur les travaux de recherche et l'expérience en Ontario et dans le monde entier.

STRATÉGIES

Changer les attitudes pour prévenir la violence en premier lieu	Identifier les femmes et les enfants vulnérables et intervenir plus tôt	Améliorer l'accès à des mécanismes de soutien communautaires efficaces pour les victimes et tenir les agresseurs responsables de leur comportement violent	Créer des mécanismes pour introduire et maintenir le changement

← Amélioration de l'accès aux services en français et à des initiatives ciblées visant à répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées, des Autochtones, des groupes ethno-culturels et raciaux et des collectivités rurales, agricoles et du Nord →

ACTIVITÉS CLÉS

Campagne d'éducation du public/de prévention	Formation, recherche et conférences	Amélioration des services communautaires	Renforcement des mesures prises par le système judiciaire	Leadership/mécanismes de coordination et de responsabilité communautaires

Leadership, coordination et contrôle

Il faut adopter une stratégie cohérente et multisectorielle pour s'attaquer au problème de la violence familiale. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de ce plan d'action est :

- Dirigée, au plus haut niveau du gouvernement par un Comité directeur interministériel de la violence familiale, présidé par la ministre déléguée à la Condition féminine, incluant 13 ministres et l'adjointe parlementaire du premier ministre.

- Coordonnée au niveau opérationnel provincial au sein de toute une série de ministères par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO), en collaboration avec un Comité des sous-ministres sur la condition féminine.

- Coordonnée au niveau communautaire par un renforcement des comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale.

- Appuyée par une étude externe des programmes et des services ministériels de lutte contre la violence faite aux femmes, afin d'assurer une efficacité et une efficience maximales.

- Contrôlée par le Comité directeur interministériel afin de connaître les résultats de tous les volets du plan d'action; ce contrôle s'accompagne d'une responsabilité publique au chapitre des progrès réalisés.

Le plan d'action témoigne de l'engagement du gouvernement au chapitre du problème de la violence familiale et souligne les domaines clés dans lesquels on prend des mesures à l'heure actuelle.

Il offre un cadre au sein duquel tous nos partenaires – et toute la population de l'Ontario – peuvent se rassembler pour défendre une cause commune.

Le chemin est encore long et difficile. Nous continuerons de consulter les intervenants. Nous continuerons de collaborer avec les communautés et nos partenaires. Nous maintiendrons notre engagement à ce propos. Le plan d'action permettra de donner une impulsion nouvelle à nos efforts et de réaliser notre vision, soit une province au sein de laquelle toutes les femmes et tous les enfants peuvent vivre sans violence dans leurs foyers et collectivités.

2. Principes

Le Plan d'action ontarien contre la violence familiale reflète les principes suivants.

Droit à la sécurité

Toutes les femmes ont le droit de vivre dans la sécurité et la dignité, sans avoir peur, sans être intimidées et sans subir d'actes de violence.

Égalité

Les racines de la violence contre les femmes sont sociétales et les solutions proviendront en fin de compte d'un changement des valeurs sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Bien que les femmes au Canada aient fait des progrès notables au cours des dernières décennies, les femmes et leurs enfants sont toujours les principales victimes de la violence familiale.

Leadership public

Le gouvernement doit jouer un rôle de leadership au plan de la protection, de l'intervention et de la prévention, en se servant des leviers législatifs et réglementaires et des leviers en matière de politiques, de programmes et de financement à sa disposition pour lutter contre la violence faite aux femmes.

Responsabilité commune

Nous partageons tous la responsabilité de protéger les femmes et les enfants qui sont vulnérables et de prévenir la violence en premier lieu. Nous ne pouvons pas détourner notre regard. Il faut établir des partenariats entre les paliers de gouvernement et au sein de ces derniers, les groupes de défense des intérêts, les sociétés, les fondations de bienfaisance, les organismes communautaires, les établissements éducatifs, les voisins, les amis et les familles et d'autres intervenants, afin d'améliorer la compréhension du public et d'aider à changer les attitudes et les comportements qui débouchent sur la violence faite aux femmes.

Responsabilité personnelle

Les agresseurs doivent être tenus responsables de leurs actes. La violence faite aux femmes va à l'encontre des valeurs de la province. Les agresseurs devraient bénéficier de programmes d'intervention efficaces afin de prévenir tout incident futur de violence familiale.

Diversité et égalité d'accès

La diversité ethnique, linguistique, culturelle et géographique de l'Ontario exige des réponses ciblées et parfois uniques. Ce qui fonctionnera dans une grande ville ne conviendra peut-être pas à une région rurale ou du Nord. Si les programmes sont sensés joindre les femmes qui ne font pas partie du courant principal, ils doivent respecter les différences. Les femmes handicapées et sourdes ont des besoins spéciaux. Les femmes autochtones ont besoin de programmes qui reconnaissent leur culture et les problèmes propres à leurs collectivités. Les femmes francophones devraient bénéficier de services dans leur langue, conformément à la Loi sur les services en français.

Intervention holistique

La violence faite aux femmes nécessite une intervention holistique. Il s'agit d'un problème social, d'un problème d'emploi, d'un problème de logement, d'un problème de services de garde d'enfants, d'un problème d'éducation, d'un problème de santé, d'un problème de sécurité communautaire, d'un problème de justice, et la liste est longue. La vie des femmes transcende les limites de compétence des programmes, des ministères, des organismes, des institutions ou des paliers de gouvernement. On doit coordonner les efforts entre les secteurs et au sein de ceux-ci pour créer un continuum intégré de mécanismes de soutien.

Approche équilibrée

Nous devons équilibrer les efforts visant à prévenir la violence, intervenir tôt, cerner les risques, tenir les agresseurs responsables et soutenir et protéger les victimes en présence d'actes de violence.

Progrès mesurables au fil du temps

Il faut obtenir un engagement soutenu et à long terme du gouvernement et de ses partenaires pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Il est important de surveiller ce qui fonctionne, d'évaluer les progrès accomplis et de continuer à améliorer la qualité et l'éventail des service offerts, compte tenu de l'expérience et des nouvelles connaissances.

3. Améliorer Les Services Communautaires D'aide Aux Victimes

Le gouvernement prend des mesures pour offrir un financement stabilisé des services de base et pour élargir les mécanismes de soutien communautaires.

- Il faut offrir des services de counselling pour aider les victimes de violence familiale à traverser la crise immédiate et à résoudre les problèmes émotionnels connexes à plus long terme. Ce counselling aidera les femmes qui sont victimes de violence familiale à accroître leur sécurité, à prévenir la revictimisation et à prendre les mesures nécessaires pour reconstruire leur vie. Le financement annuel des services de counselling communautaire augmentera de 2,5 millions de dollars, dès 2005-2006. Cette augmentation permettra de réduire la longueur des listes d'attente et de pallier les lacunes en matière de services destinés à des groupes précis, grâce à une planification régionale des services. Ce financement s'ajoute à l'augmentation de trois pour cent du budget de fonctionnement introduite en 2004-2005.

- Le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement aide les victimes de violence familiale à trouver un logement sûr et sécuritaire, des services de counselling, des mécanismes de soutien du revenu durant la formation professionnelle et d'autres services importants. Le gouvernement accorde un financement annuel supplémentaire de 3,5 millions de dollars en 2004-2005 à ce programme, afin qu'il puisse aider plus de 70 refuges pour femmes, foyers d'hébergement transitoire et organismes communautaires à offrir un soutien aux femmes et à leurs enfants. Par ailleurs, à compter de 2006-2007, un investissement supplémentaire de 1 million de dollars par année sera consenti pour améliorer ce programme, portant l'investissement annuel total à un maximum de 10,1 millions de dollars.

- Un investissement spécial de 2 millions de dollars en 2004-2005 pour réaménager les refuges pour les femmes et les foyers d'hébergement transitoire. Le financement sera accordé au chapitre des immobilisations portant sur des mesures d'efficience, de santé et de sécurité et de conservation d'énergie.

- Le montant de 3,5 millions de dollars en 2005-2006 et 2006-2007 et le montant annuel de 1,4 million de dollars à partir de 2007-2008 pour aider les organismes de services aux femmes comme les refuges et les foyers d'hébergement transitoire à améliorer leur capacité fonctionnelle.

- Le programme de logements sociaux offre des logements sûrs et abordables à de nombreuses victimes de violence familiale. Le montant de 500 000 $ sera accordé pour la formation des fournisseurs de logements sociaux comme des sociétés de logement à but non lucratif, des fournisseurs de services municipaux et des centres d'accès afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et de résoudre ainsi les problèmes auxquels les femmes agressées font face.

- Un financement qui passera à 2 millions de dollars par année d'ici à 2007-2008 au chapitre d'un nouveau programme de formation pilote visant à aider les femmes victimes de violence à réussir au sein de la population active et à devenir économiquement autonomes. Les critères de ce programme seront conçus par la DGCFO en consultation avec des intervenants clés.

- Dans le cadre des efforts continus déployés pour améliorer les services destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants, le gouvernement est en train de revoir la Ligne secours pour les femmes victimes de violence et les lignes secours régionales francophones.

- Le programme de services d'interprétation permet aux fournisseurs de services d'aider les victimes de violence familiale qui ne parlent pas bien l'anglais. Des interprètes aident les victimes à avoir accès aux refuges, aux services sociaux, aux soins de santé, aux services juridiques et aux tribunaux. Par le passé, le programme était financé en vertu d'un programme de subventions à durée limitée. Comme suite à un examen, le financement des services d'interprétation, de 2,2 millions de dollars, sera annualisé à partir de 2006-2007, afin d'accorder une plus grande stabilité à ces services vitaux.

- Toute une série d'intervenants ont exprimé des inquiétudes concernant les questions liées à la politique de priorité spéciale de la Loi sur la réforme du logement social. Cette politique accorde un accès prioritaire aux logements sociaux pour les victimes de violence familiale. Le ministère des Affaires municipales et du Logement a constitué un groupe de travail, en novembre 2004, comprenant des gestionnaires des services municipaux, des organismes de lutte contre la violence familiale, des organismes de fournisseurs de services et de locataires, un réseau de centres d'accès, la DGCFO, le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère du Procureur général. Ce groupe de travail formulera des recommandations sur les changements en matière de réglementation qui permettront de renforcer la protection accordée aux victimes de violence et de faciliter la mise en œuvre de la politique.

- Les comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale offriront d'importants services de coordination au niveau local. Un financement stable de 2,4 millions de dollars sur trois ans, destiné aux anciens et nouveaux comités, permettra d'améliorer la coordination des programmes et services.

- Dans le cadre de son plan de réforme du système de protection de l'enfance, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse collabore avec les 53 sociétés d'aide à l'enfance de la province pour qu'elles parviennent à mieux adapter leur intervention aux besoins individuels de chaque famille. Le nouveau modèle proposé prévoit un plus grand soutien accordé aux enfants et aux familles qui ont été victimes de violence familiale. Il permet également d'adopter un mode d'intervention plus souple pour que les enfants qui ont été victimes ou témoins de violence bénéficient d'une aide qui tienne mieux compte de leurs besoins.

- Par le biais des rapports des hôpitaux, l'Ontario effectue un suivi sur l'utilisation des lignes directrices de pratique clinique qui ont été conçues pour aider les fournisseurs de soins de santé des services d'urgence à satisfaire comme il se doit aux besoins immédiats des victimes de violence familiale et d'agression sexuelle.

- Par l'entremise du Conseil ontarien des services de santé pour les femmes, on est en train d'effectuer, dans divers cadres de prestation des services de santé, une étude de grande envergure pour évaluer l'efficacité du dépistage universel de la violence, comparé à aucun dépistage, sur les résultats comme la prévention de la récidive en matière de violence et l'amélioration de la qualité de vie. Le projet prendra fin en hiver 2007 et une formation sur le suivi des professionnels de la santé sera offerte afin de diffuser les résultats de l'étude.

- Les fournisseurs du programme Ontario au travail suivent une formation pour aider le personnel du programme à mieux réagir en cas de situation de violence familiale. Le programme de formation a été élaboré par les projets éducatifs de prévention de la violence contre les femmes, en collaboration avec l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario. Il incluait les commentaires d'experts de la lutte contre la violence faite aux femmes et du personnel du programme Ontario au travail. La formation offre au personnel du programme Ontario au travail les connaissances et la sensibilité accrues nécessaires pour offrir un soutien adéquat aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.

- La violence sexuelle est souvent une des formes de violence dont les femmes sont victimes dans le cadre de relations intimes. Il est possible que ces femmes demandent une aide aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Le financement de ces centres a augmenté de 1,9 million de dollars, dès maintenant. Ceci se traduit par une augmentation de huit pour cent du financement accordé à 36 centres, par l'octroi d'un financement égal aux centres francophones et par l'amélioration de l'accès aux services en français. Il s'agit de la première augmentation du financement en 13 ans.

4. Dépister Les Femmes Et Les Enfants À Risque Et Intervenir Rapidement

Le gouvernement consacrera 5,9 millions de dollars sur une période de quatre ans à des activités de formation, des recherches et des conférences dans les secteurs clés, dans le but de prévenir la violence familiale.

- La formation mettra l'accent sur l'intervention et les mesures rapides. Les professionnels et les fournisseurs de services de toute une série de secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation et de la justice, de même que les voisins, les amis et les familles qui risquent d'avoir des contacts avec des femmes victimes de violence lorsque le dépistage et l'intervention précoces sont vitaux, suivront une formation pour être en mesure de déceler les signes avant-coureurs de violence et d'offrir une intervention, des renseignements et des mécanismes de soutien appropriés.

- Des groupes consultatifs de spécialistes en formation élaboreront et/ou promouvront du matériel didactique de base destiné aux travailleurs de première ligne, aux professionnels, aux voisins, aux amis et aux familles, pour les aider à déceler les premiers signes de violence.

- Des programmes de formation répondront aux besoins spéciaux des personnes handicapées et âgées, des groupes ethno-culturels et raciaux, des collectivités rurales, agricoles et du Nord et des communautés autochtone et francophone.

- L'Ontario organisera une conférence provinciale en novembre 2005 et invitera des dirigeants communautaires, des spécialistes et des fournisseurs de services à se pencher sur le problème de la violence familiale.

- Toute une série de partenaires provenant du monde des affaires, des organismes éducatifs et communautaires, et d'autres intervenants, participeront à cette campagne. Ils assureront des activités et appuieront la campagne dans leur secteur.

5. Changer Les Attitudes Pour Prévenir Les Actes De Violence

Le gouvernement lancera une campagne de sensibilisation du public et de prévention de la violence familiale qui durera quatre ans et qui sera dotée d'un budget de 4,9 millions de dollars. Cette campagne mobilisera les Ontariennes et les Ontariens en les invitant à jouer un rôle actif dans la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

- Une campagne d'éducation du public, à haut profil, cible les garçons et les filles âgés de huit à 14 ans et les adultes qui les influencent. La préadolescence et le début de l'adolescence ont été identifiés comme un moment crucial pour l'émergence des tendances à la violence et à la victimisation. Cette campagne mettra l'accent sur la promotion de relations saines et égalitaires et la prévention de la violence. Elle visera à mobiliser les communautés de toute la province et à les pousser à briser le cercle vicieux de la violence.

- Toute une série de partenaires provenant du monde des affaires, des organismes éducatifs et communautaires, et d'autres intervenants, participeront à cette campagne. Ils assureront des activités et appuieront la campagne dans leur secteur.

- Des initiatives ciblées et continues permettront de satisfaire aux besoins spéciaux des personnes handicapées et âgées, des groupes ethno-culturels et raciaux, des collectivités rurales, agricoles et du Nord et des communautés autochtone et francophone.

- On concevra toute une série d'outils pour les écoles et les lieux de travail. Des renseignements sur l'établissement de relations saines, les signes avant-coureurs de violence familiale et les services d'aide cibleront les jeunes et les adultes qui les influencent.

6. Renforcer l'intervention du système judiciaire

Le gouvernement continue d'améliorer le système de justice pénale et le droit de la famille afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale et d'assurer une prestation homogène des services offerts par le système judiciaire.

- Une réunion inaugurale des Procureurs généraux et des Ministres délégués à la Condition féminine des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sera organisée, afin de discuter des grandes questions portant sur les améliorations à apporter à l'intervention du système judiciaire auprès des femmes victimes de violence familiale.

- Révision de la Loi portant réforme du droit de l'enfance et proposition de modifications obligeant les tribunaux à tenir compte du problème de violence familiale lorsqu'il leur faut rendre des ordonnances concernant la garde des enfants et le droit de visite.

- Évaluation des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale et améliorations fondées sur les résultats. Il s'agira notamment d'examiner l'expérience des femmes de diverses communautés. Les intervenants pourront participer à l'évaluation. Il s'agira d'un processus exhaustif qui devrait prendre fin d'ici au printemps 2006.

- Examen de l'efficacité du Programme d'intervention auprès des partenaires violents et étude de la façon dont il parvient à changer les attitudes sur la violence familiale dans le cadre du programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale.

- Octroi d'un financement annuel de 1,4 million de dollars à compter de 2005-2006 aux 68 Programmes d'intervention auprès des partenaires violents de toute la province, afin d'améliorer le programme et en particulier de renforcer le volet de soutien aux victimes.

- L'accès au système judiciaire sera amélioré de la façon suivante :

    - Collaboration avec le gouvernement fédéral pour accroître le financement de l'aide juridique en matière civile et de droit de la famille.
    - Collaboration avec les intervenants pour examiner d'autres modèles permettant de mieux soutenir les femmes victimes de violence dans le cadre de conflits liés au droit de la famille.

- Utilisation des publications communautaires d'éducation juridique afin de mieux sensibiliser le public au droit de la famille, à la violence familiale et aux droits civils.
- Encouragement donné au gouvernement fédéral pour qu'il modifie le Code criminel afin d'exiger l'inversion de la charge de la preuve en cas de cautionnement et pour qu'il préserve les concepts de garde des enfants et du droit de visite lors de toute modification apportée à la Loi sur le divorce.

- Compte tenu des consultations avec les partenaires du système judiciaire et les partenaires communautaires, on améliorera les recours civils des femmes victimes de violence, en améliorant notamment les ordonnances d'interdiction de communiquer et leur exécution en cas de violation. On concevra des clauses normalisées pour les ordonnances d'interdiction de communiquer, afin d'assurer l'homogénéité de la pratique dans toute la province.

- On continuera de financer à raison de 300 000 $ par année la Barbra Schlifer Commemorative Clinic, à compter du 1er avril 2005, afin de lui permettre de poursuivre les travaux des services juridiques spécialisés destinés aux femmes victimes de violence, soit un projet qui existe depuis cinq ans et qui a prouvé son efficacité en matière d'aide offerte aux femmes victimes de violence qui sont confrontées à des problèmes juridiques complexes.

- Meilleure coordination entre les tribunaux de la famille et les tribunaux criminels grâce aux mesures suivantes :

  - Examen des moyens d'améliorer les communications entre les deux types de tribunaux.
  - Conception d'un protocole visant à améliorer les communications.
  - Financement d'un symposium dans le cadre duquel on examinera différents modèles d'intégration des services et de partage des renseignements, y compris ceux de Boston et de San Diego.
  - Discussion avec le barreau sur la possibilité de créer un programme d'éducation juridique continue pour les barreaux criminel et de la famille, afin d'expliquer aux avocats comment chaque système traite des problèmes de violence familiale, de cerner les problèmes qui se recoupent et de déterminer comment les systèmes pourraient mieux collaborer pour offrir un soutien aux victimes.

- Les programmes pilotes actuels qui visent la sécurité des victimes dans le processus de mise en liberté sous caution ont été évalués à Perth, Hamilton et Sudbury. Six nouveaux sites ont été ajoutés et une autre évaluation sera effectuée.

- On accordera un financement sur une période de trois ans à l'Institut national de la magistrature pour qu'il puisse offrir des programmes d'éducation en fonction des aptitudes et des outils pratiques pour aider les juges de l'Ontario à prendre des décisions sur les affaires judiciaires de violence contre les femmes.

- Une formation spéciale sur la violence familiale sera offerte et un mécanisme sera conçu pour dispenser une formation aux procureurs de la Couronne à temps partiel, afin de les aider à poursuivre les affaires avec efficacité.

- Les mises à l'essai pilotes de l'outil d'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) ont commencé en janvier 2005 dans la région de North Bay et à Ottawa, en collaboration avec la police, les procureurs de la Couronne et d'autres intervenants du système judiciaire afin de déceler et d'évaluer les risques dans les situations de violence. L'outil sera testé en français et en anglais dans les deux collectivités. Compte tenu de l'évaluation de ces projets pilotes à la fin d'une année, on décidera quand introduire cet outil dans toute la province.

- Le modèle d'intervention de la police en cas de violence familiale est évalué par les services de police de toute la province, pour veiller à ce que les politiques et modalités soient bien mises en œuvre et à ce qu'on effectue les améliorations qui s'imposent.

- L'impact sur les victimes des infractions mixtes sera atténué grâce au renforcement des politiques et aux programmes de formation des services de police portant sur ces politiques. Une ébauche d'outil de soutien a été conçue et est en cours d'étude par des experts professionnels et communautaires en matière de violence familiale.

- On identifiera des solutions et on les mettra en œuvre pour améliorer le temps nécessaire pour signaler les ordonnances de probation et les condamnations au Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

- On effectuera une étude technique des systèmes de surveillance électronique et une étude documentaire à ce sujet, afin d'évaluer l'effet sur les personnes qui ont commis des actes d'agression envers leur partenaire.

- On évaluera et améliorera les programmes qui servent les femmes emprisonnées qui ont été victimes d'agression physique ou sexuelle.

- On introduira un meilleur système de gestion des appels téléphoniques des agresseurs pour surveiller les appels donnés par des prisonniers, afin d'empêcher les contrevenants de harceler ou de menacer les femmes victimes de violence au téléphone, pendant leur détention.

7. Améliorer l'accès aux services en français

Aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes. Voici quelques exemples d'initiatives.

- On concevra un plan stratégique de services en français pour s'attaquer à des priorités clés en matière de services et pour pallier les lacunes en la matière, au cours des trois à cinq prochaines années. En tant que première mesure, on a augmenté le financement de tous les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de huit pour cent, et on a accordé un financement supplémentaire aux centres francophones pour qu'ils améliorent les services offerts aux femmes francophones.

- On tiendra compte des besoins des communautés francophones dans le cadre de la planification régionale en matière de services.

- Le niveau de financement accordé aux centres francophones d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel augmentera pour se situer à un niveau comparable à celui des autres centres de ce type, à compter de 2004-2005. Les services en français de lutte contre l'agression sexuelle seront conçus et/ou améliorés dans d'autres collectivités, en consultation avec les intervenants locaux et provinciaux.

- L'efficacité des services offerts par les centres bilingues d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sera examinée pour veiller à ce que les services offerts soient responsables. La composante française d'un centre bilingue d'aide aux victimes d'agression sexuelle sera réaffectée à l'élaboration de services francophones, le cas échéant.

- Un examen des lignes secours en français sera effectué afin d'améliorer ces services.

- Un volet francophone de la campagne d'éducation du public ciblera les communautés francophones.

- La formation des professionnels de langue française sera financée afin d'améliorer la prestation de services aux Francophones.

- Un programme de formation pilote visant à aider les femmes victimes de violence familiale à réussir au sein du marché du travail et à devenir autonomes sera offert en français, par l'entremise d'organismes de langue française.

- L'outil d'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) sera introduit sous forme de projet pilote en français.

- Compte tenu de la nature polyvalente des organismes francophones de lutte contre la violence familiale, on élaborera des stratégies pour tenir compte des préoccupations communautaires portant sur le fardeau administratif causé par la préparation de rapports pour plusieurs ministères.

- La satisfaction des besoins de la communauté francophone sera identifiée comme un objectif, assorti d'indicateurs de rendement, dans le contexte de l'administration des programmes actuels et/ou dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services concernant la prévention de la violence familiale, en consultation avec des intervenants responsables de la prévention de la violence familiale.

- On concevra des mesures du rendement pour la présentation de rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de lutte contre la violence familiale.

Veuillez visiter notre site Web à : www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca pour connaître les activités continues de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et pour transmettre toute question que vous souhaitez poser sur notre Plan d'action contre la violence familiale.